

DNCA Invest
Société d'Investissement à Capital Variable
60, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg No B125.012
(la "**Société**")

05/03/2025

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST - GLOBAL SPORT

Re : Fusion de DNCA INVEST - GLOBAL SPORT dans DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD

Cher actionnaire,

Nous vous écrivons en tant qu'actionnaire de DNCA INVEST - GLOBAL SPORT (le "**Fonds absorbé**") pour vous informer que le 11/04/2025 (la "**Date d'Effet**"), le Fonds absorbé sera fusionné avec DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD (le "**Fonds absorbant**", ensemble avec le Fonds absorbé les "**Fonds**") (la "**Fusion**"). Vous recevrez la contre-valeur des actions du Fonds absorbant à la place de vos actions actuelles du Fonds absorbé.

La décision de fusionner les Fonds a été prise par le conseil d'administration de la Société (le "**Conseil**").

Contexte et justification de la Fusion

La Fusion vise à rationaliser l'offre globale de la Société en supprimant les produits dont la politique d'investissement se chevauche et en permettant ainsi d'accroître son efficacité globale d'un point de vue administratif, opérationnel et économique.

Compte tenu du niveau réduit des actifs sous gestion du Fonds absorbé par rapport au Fonds absorbant, les actionnaires des Fonds bénéficieront de la Fusion. La Fusion augmentera les actifs sous gestion du Fonds absorbant et offrira aux investisseurs un fonds alternatif de taille appropriée également géré par DNCA Finance, la société de gestion de la Société (la "**Société de Gestion**").

Alors que la stratégie du Fonds absorbé se concentre sur les actions et les instruments liés aux actions liés au thème du sport, englobant des secteurs tels que les vêtements sportifs, les équipements sportifs, l'e-sport, la santé et le bien-être, et les événements sportifs, la stratégie du Fonds absorbant aborde une thématique plus large sur la transformation numérique et l'innovation technologique. Les Fonds partagent un engagement en faveur des principes de l'investissement durable et responsable (ISR), intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs processus d'investissement.

Par conséquent, le Conseil estime que les actionnaires des Fonds bénéficieront de la Fusion. Une comparaison des principales caractéristiques des Fonds est disponible en annexe du présent avis.

Le Conseil a donc décidé, conformément aux articles 5 et 27 des statuts de la Société (les "**Statuts**") et aux dispositions du prospectus de la Société (le "**Prospectus**") et dans l'intérêt des actionnaires des Fonds, de fusionner le Fonds absorbé avec le Fonds absorbant .

Objectifs et politique d'investissement

D'une part, l'objectif d'investissement du Fonds absorbé est de fournir une performance sur une période d'investissement minimum recommandée de cinq (5) ans, et de bénéficier de l'évolution des marchés d'actions mondiaux (pays émergents inclus) des sociétés dont la croissance est liée au sport. Les actions sont sélectionnées sur la base de leur positionnement stratégique, de leurs perspectives de croissance et de leur performance financière. Parallèlement, le Fonds absorbé respecte une approche d'investissement durable et responsable ("ISR") en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") dans l'analyse fondamentale, l'objectif de score ESG du portefeuille et la gestion responsable (vote et engagement).

De l'autre côté, l'objectif d'investissement du Fonds absorbant est de rechercher la performance en profitant de l'évolution des marchés d'actions sans contrainte géographique (y compris les marchés émergents) qui bénéficient de la transformation numérique des industries et de la société, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans. Dans ce cadre, le Fonds absorbé met en œuvre une gestion active de conviction en sélectionnant des sociétés éligibles au thème d'investissement. Ces entreprises sont choisies pour leur qualité de leaders mondiaux ou locaux sur leurs marchés respectifs analysés à travers l'intégration systématique de critères environnementaux, sociaux / sociétaux et de gouvernance (ESG) (tels que la consommation d'énergie, l'émission de CO2), voire de pratiques éthiques de la société.

Bien que les Fonds soient basés sur des actions et promeuvent les valeurs ESG, le Fonds absorbant offre un univers d'investissement plus large. Il comprend des entreprises leaders dans des secteurs tels que la technologie, les services de communication et la numérisation, tout en adhérant à un cadre ESG strict.

En outre, le Fonds absorbant a récemment décidé de renouveler le label ISR français contrairement au Fonds absorbé (pour plus de détails, veuillez-vous référer à **l'annexe Tableau de comparaison des caractéristiques principales**).

Orientation des investissements et exposition géographique :

Alors que la stratégie du Fonds absorbé se concentre sur les actions et les instruments liés aux actions liés au thème du sport, englobant des secteurs tels que les vêtements sportifs, les équipements sportifs, l'e-sport, la santé et le bien-être, et les événements sportifs, la stratégie du Fonds absorbant aborde une thématique plus large axée sur la transformation numérique et l'innovation technologique. Les Fonds

partagent un engagement envers les principes de l'investissement durable et responsable (ISR), intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs processus d'investissement.

Le Fonds absorbé est axé sur les actions mondiales, avec un accent thématique sur les sociétés bénéficiant de la croissance de l'industrie du sport, en utilisant une approche de croissance de qualité à un prix raisonnable (Quality "GARP"). La stratégie met l'accent sur les sociétés ayant un fort leadership sur le marché, des finances solides et des notations ESG élevées. Le Fonds absorbant, quant à lui, adopte un style de gestion active et discrétionnaire similaire, mais en mettant l'accent sur les secteurs de l'innovation numérique et de la technologie, afin de saisir les opportunités qui se présentent dans les industries qui subissent une transformation numérique rapide.

Avec la Fusion, les actionnaires du Fonds absorbé passeront à un fonds qui offre une portée thématique plus diversifiée englobant non seulement l'industrie du sport, mais aussi des tendances mondiales plus larges en matière de technologie et de numérisation. Cette orientation élargie reflète une évolution dynamique vers des secteurs qui sous-tendent la transformation économique à long terme, offrant aux actionnaires une exposition à un plus large éventail de moteurs de croissance.

En outre, l'inclusion de marchés développés et émergents dans le Fonds absorbant garantit une diversification géographique, atténuant les risques de concentration et offrant une résistance aux fluctuations des marchés spécifiques à une région.

Le tableau de l'annexe (le "**Tableau de comparaison des principales caractéristiques**") résume l'écart de politique d'investissement entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant.

Catégories d'actions et de commission annuelle de gestion des investissements

Bien que la plupart des actions du Fonds absorbé soient assorties d'une commission de performance de 20 % en cas de performance positive dépassant leur indice de référence sans le critère High-Water Mark, actionnaires détenant des actions assorties de commissions de performance au sein du Fonds absorbé recevront automatiquement des actions du Fonds absorbant, qui applique la même commission de performance de 20 % mais inclut le critère de performance High-Water Mark (pour plus de détails, veuillez-vous référer au tableau de comparaison des principales caractéristiques).

Pour le Fonds absorbé, la commission de performance sera accumulée jusqu'à la Date d'effet. À la Date d'effet, la commission de performance du Fonds absorbé (le cas échéant) sera "cristallisée" et payée.

L'effet de la commission de performance pour les actionnaires du Fonds absorbant (détenant des actions avec commission de performance) à la suite de la Fusion est inchangé à la Date d'effet et n'est pas différent de ce qu'il aurait été si le Fonds absorbant avait reçu des souscriptions d'investisseurs externes. En ce qui concerne les actionnaires du Fonds absorbé, ils seront considérés comme de nouveaux investisseurs ayant souscrit à la Date d'effet aux fins du calcul de la commission de performance du Fonds absorbé afin d'assurer un traitement équitable des actionnaires des Fonds conformément à l'article 4 du Règlement de la *Commission de Surveillance du Secteur Financier* n°10-05 transposant la Directive 2010/44/UE de la Commission du 1er juillet 2010 mettant en œuvre la Directive 2009/65/CE du Parlement

européen et du Conseil en ce qui concerne certaines dispositions relatives aux fusions de fonds, aux structures maître-nourricier et à la procédure de notification

Pour le calcul du risque global dans le cadre de la procédure de gestion des risques, tous deux utilisent la méthode de l'engagement.

L'indicateur synthétique de risque (l'"**ISR**") du Fonds absorbant est de 5, tandis que celui du Fonds absorbé est de 4.

Le tableau ci-dessous résume les commissions annuelles maximales de gestion d'investissement (la "**CGA**") et les frais courants (les "**FCO**") pour les catégories d'actions du Fonds absorbé et du Fonds absorbant.

La devise de base des Fonds est l'euro. Un résumé complet des classes d'actions du Fonds absorbé qui seront fusionnées dans les classes d'actions du Fonds absorbant se trouve dans l'annexe de cet avis de Fusion.

Fonds absorbé				Fonds absorbant			
Classe d'actions	ISIN	AMC	OGC ^[1]	Catégorie d'actions	ISIN	AMC	OGC ^[1]
I EUR	LU2595411823	1.00%	1.21%	I EUR	LU2194926346	1.00%	1.04%
ID EUR	LU2595412128	1.00%	1.21%	ID EUR	LU2194926429	1.00%	1.20%
SI EUR	LU2595412045	0.80%	1.01%	SI EUR	LU2217652499	0.80%	0.86%
A EUR	LU2595412391	1.70%	1.91%	A EUR	LU2194926775	1.70%	1.80%
N EUR	LU2595412474	1.10%	1.31%	N EUR	LU2194926858	1.10%	1.19%
Q EUR	LU2595412557	0.20%	0.41%	Q EUR	LU2343999939	0.20%	0.28%
				H-I USD	LU2194926692	1.00%	1.20%

^[1] Les pourcentages sont annuels et indiqués par rapport à la valeur nette d'inventaire par action. Les OGC comprennent, le cas échéant, la commission de distribution, la commission de service aux actionnaires, la commission de gestion des investissements et d'autres frais d'administration, y compris les frais d'administration des fonds, de conservation et d'agence de transfert. Ils comprennent les commissions de gestion et les frais d'administration des fonds d'investissement sous-jacents du portefeuille. Les OGC sont au 31st décembre 2023.

				WI EUR	LU2217652572	1.30%	1.35%
				N2 EUR	LU2217652655	1.10%	1.21%
				A2 EUR	LU2217652812	1.70%	1.79%
				ND2 EUR	LU2217652739	1.10%	1.30%
				AD2 EUR	LU2217652903	1.70%	1.79%

Heure limite de négociation et périodes de règlement pour les souscriptions et les rachats

L'heure limite de négociation et les périodes de règlement ne sont pas modifiées. L'heure limite de négociation du Fonds absorbant est fixée à 12h00, heure de Luxembourg, le jour de la négociation. Les ordres qui parviennent à BNP Paribas, succursale de Luxembourg, l'agent administratif, domiciliataire, payeur principal, agent de registre et de transfert de la Société ("**BNP**"), avant l'heure limite seront exécutés le jour de la transaction. Les périodes de règlement pour la souscription et le rachat se situent dans les trois (3) jours ouvrables suivant un jour de négociation.

Un tableau comparatif des principales caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant (y compris les changements de catégorie d'actions) figure en annexe.

Fusion

Cet avis de Fusion est requis par la loi luxembourgeoise.

A la suite de la Fusion, il n'y aura pas de changement de l'entité juridique agissant en tant que société de gestion, qui reste la Société de gestion.

Coûts et dépenses de la Fusion

Le Fonds absorbé n'a pas de frais d'établissement en suspens. Les dépenses encourues dans le cadre de la Fusion, y compris les frais juridiques, de conseil et d'administration, seront supportées par la Société de gestion.

Étant donné que les actifs sous gestion du Fonds absorbé ne représentent pas plus de 1 % des actifs sous gestion du Fonds absorbant, il ne devrait pas être nécessaire de vendre des actifs du Fonds absorbé avant la Fusion.

Rapport d'échange, traitement des produits à recevoir et conséquences de la Fusion

À la Date d'effet, tous les actifs et passifs du Fonds absorbé seront transférés au Fonds absorbant. Pour les actions de chaque catégorie que vous détenez dans le Fonds absorbé, vous recevrez un montant égal en valeur d'actions de la catégorie correspondante (telle que décrite dans la section " Catégories

d'actions et modifications de la commission annuelle de gestion des investissements " ci-dessus) dans le Fonds absorbant. Le ratio d'échange de la Fusion sera le résultat du rapport entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie concernée du Fonds absorbé et la valeur nette d'inventaire de la catégorie concernée du Fonds absorbant à la Date d'effet. Bien que la valeur globale de vos avoirs reste la même, vous pouvez recevoir un nombre d'actions du Fonds absorbant différent de celui que vous déteniez auparavant dans le Fonds absorbé.

Tout revenu couru relatif aux actions du Fonds absorbé au moment de la Fusion sera inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire finale par action du Fonds absorbé et sera comptabilisé après la Fusion dans la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbant.

Le Fonds absorbé cessera d'exister à la Date d'effet.

Vous deviendrez ainsi un actionnaire du Fonds absorbé, dans la catégorie d'actions qui correspond à votre profil d'investisseur actuel dans le Fonds absorbé. Un résumé complet des classes d'actions du Fonds absorbé qui seront fusionnées dans les classes d'actions du Fonds absorbant est disponible dans la section "**Tableau comparatif des principales caractéristiques** » " de l'annexe.

La première date de négociation de vos actions dans le Fonds absorbant sera le 14/04/2025, l'heure limite de négociation pour ce jour de négociation étant 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation.

Droits de rachat, d'échange et de souscription des actionnaires

Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions du Fonds absorbant à partir de la Date d'effet, vous avez le droit de racheter votre participation dans le Fonds absorbé ou de passer à un compartiment d'une autre société à tout moment jusqu'au jour de négociation du 04/04/2025 inclus. Après cette date, l'émission et le rachat d'actions du Fonds absorbé seront suspendus et aucune souscription, aucun rachat ou aucun échange dans le Fonds absorbé ne sera accepté

BNP exécutera votre rachat sans frais ou vos instructions d'échange conformément aux dispositions du Prospectus.

Les souscriptions ou les arbitrages vers le Fonds absorbé reçus de la part de nouveaux investisseurs ne seront pas acceptés après la clôture de l'opération à 04/04 /2025.

Statut fiscal

La conversion d'actions au moment de la Fusion et/ou le rachat ou l'échange d'actions avant la Fusion peuvent affecter le statut fiscal de votre investissement. Nous vous recommandons donc de demander l'avis d'un professionnel indépendant sur ces questions.

Plus d'informations

Nous vous conseillons de lire le document d'information clé du Fonds absorbant (le " **DIC** ") qui accompagne le présent avis. Ce document, ainsi que les DIC de toutes les autres catégories d'actions disponibles et le Prospectus, sont disponibles à l'adresse suivante : www.dnca-investments.com.

Un rapport d'audit sera préparé par le commissaire aux comptes agréé de la Société en relation avec la Fusion et sera disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de gestion.

Le prospectus (en anglais), les documents d'information clé (en français) et les derniers rapports périodiques (en anglais) sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique : BNP Paribas Securities Services, 2 boulevard Louis Schmidt, 1040 Bruxelles.

Nous espérons que vous choisirez de rester investi dans le Fonds absorbant après la Fusion. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez contacter votre conseiller professionnel habituel ou la Société de gestion au (+33 (0)1 58 62 55 00).

Le Conseil
DNCA INVEST

Annexe

Tableau comparatif des principales caractéristiques

Ce qui suit est une comparaison des principales caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant . Les Fonds sont des compartiments de la Société. Les actionnaires du Fonds absorbé sont invités à consulter le DIC du Fonds absorbant.

Fusion

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
Objectif et stratégie d'investissement	<p><i>Objectif d'investissement :</i></p> <p>L'objectif d'investissement du Compartiment est de fournir une performance sur une période d'investissement minimum recommandée de cinq (5) ans, et de bénéficier de l'évolution des marchés d'actions mondiaux (pays émergents inclus) des sociétés dont la croissance est liée au sport. Les actions sont sélectionnées en fonction de leur positionnement stratégique, de leurs perspectives de croissance et de leur performance financière. Parallèlement, le compartiment respecte une approche d'investissement durable et responsable ("ISR") en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") dans l'analyse fondamentale,</p>	<p><i>Objectif d'investissement :</i></p> <p>L'objectif d'investissement du Compartiment est de rechercher une performance en tirant parti de l'évolution des marchés d'actions sans contrainte géographique (y compris les marchés émergents) qui bénéficient de la transformation numérique des industries et de la société, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans.</p> <p>Dans ce cadre, le Compartiment met en œuvre une gestion active de conviction en sélectionnant des sociétés éligibles au thème d'investissement.</p> <p>Ces entreprises sont choisies pour leur qualité de leaders mondiaux ou locaux sur leurs marchés respectifs analysés à travers l'intégration</p>

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<p>l'objectif de score ESG du portefeuille et la gestion responsable (vote et engagement).</p> <p><i>Stratégie d'investissement :</i></p> <p>La stratégie d'investissement repose sur un style de gestion active et discrétionnaire. La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion active et discrétionnaire utilisant une politique de sélection des titres.</p> <p>Le Compartiment investit au moins 75 % de son actif net dans des actions cotées en bourse dans le monde entier, émises par des sociétés considérées par la Société de gestion comme bénéficiant de leur position de leader mondial ou local sur leur marché respectif, et opérant dans le domaine du sport : cela inclut, en particulier mais sans s'y limiter, les vêtements de sport, les équipements sportifs, les installations sportives, la santé et le bien-être, les événements sportifs (y compris l'organisation de ces événements, la diffusion, la billetterie et les services dans les stades), les équipes sportives et l'e-sport (c.-à-d. les compétitions sportives professionnelles utilisant des jeux vidéo). Ces leaders mondiaux et locaux sont identifiés</p>	<p>systématique de critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG) (tels que la consommation d'énergie, l'émission de CO2), ou encore les pratiques éthiques de la société.</p> <p><i>Stratégie d'investissement :</i></p> <p>La stratégie d'investissement est basée sur un style de gestion active et discrétionnaire.</p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.</p> <p>Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants et procède au reporting de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc. - Social : rémunération, inégalité des sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc. - Gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc. - Note de qualité ESG mondiale.

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<p>sur la base, entre autres, de leurs parts de marché, de leur position sur le marché et de leur avantage technologique.</p> <p>La Société de Gestion met en œuvre une stratégie de gestion active et de conviction basée (1) sur une approche Quality Growth At a Reasonable Price ("Quality GARP") (définie comme une stratégie d'investissement de sélection de valeurs qui cherche à combiner les principes de l'investissement en croissance, c'est-à-dire la recherche de sociétés ayant un fort potentiel de croissance, et de prix raisonnable, c'est-à-dire la recherche de valeurs ayant un potentiel d'appréciation par rapport à ce potentiel de croissance). La société de gestion choisit systématiquement des actions sur la base de caractéristiques telles que la qualité de la marque, de la gestion et de la solidité financière ; et (2) sur une approche ISR qui repose sur l'intégration de l'ESG tout au long du processus d'investissement, depuis la recherche et l'évaluation des entreprises jusqu'à la construction du portefeuille, en passant par le vote par procuration et la politique d'engagement.</p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.</p> <p>L'univers d'investissement initial, qui comprend jusqu'à 5 000 émetteurs mondiaux, dont des émetteurs de</p>	<p>Le Compartiment investit au moins 75 % de son actif net dans des actions de sociétés occupant une position de leader mondial ou local sur leurs marchés et opérant dans les secteurs technologiques, dans des secteurs bénéficiant de la numérisation croissante et des innovations technologiques.</p> <p>Dans ce cadre, le Compartiment met en œuvre une gestion active de conviction en utilisant une approche " Quality GARP " (Quality Growth at a Reasonable Price) et ISR.</p> <p>La société de gestion sélectionne également des actions de sociétés qu'elle considère comme ayant une position de leader mondial ou régional, offrant une visibilité et une durabilité de leurs perspectives de croissance à moyen et long terme.</p> <p>L'univers d'investissement initial, qui comprend environ 5000 émetteurs mondiaux, est composé d'émetteurs pouvant appartenir au MSCI ACWI IMI Digital Economy Net USD, ainsi que de valeurs identifiées par la Société de Gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière, et/ou ayant déjà fait l'objet d'investissements au cours des dernières années. Les différents critères décrits ci-dessous sont appliqués aux émetteurs sélectionnés au sein de cet univers d'investissement initial.</p> <p>De cet univers d'investissement initial sont exclues les entreprises</p>

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<p>l'indice MSCI All Countries World Net Return, ainsi que des valeurs identifiées par la société de gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière. Les différents critères décrits ci-dessous sont appliqués aux émetteurs sélectionnés au sein de cet univers d'investissement initial.</p> <p>De cet univers d'investissement initial sont exclus les émetteurs controversés ou en violation grave des principes du Pacte mondial des Nations Unies () (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. En outre, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la société de gestion (https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri).</p> <p>Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en découle tiennent compte de l'évaluation interne de la responsabilité et de la durabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil exclusif développé en interne par la société de gestion, selon la méthode du "meilleur dans l'univers". Il peut y avoir un biais sectoriel.</p> <p>Le risque existe que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne remplissent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus. L'utilisation de l'outil</p>	<p>controversées ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. En outre, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en œuvre sur le site et est disponible sur le site web de la société de gestion (https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri).</p> <p>Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en découle tiennent compte de l'évaluation interne de la responsabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière au moyen d'un modèle de notation exclusif (ABA, Above & Beyond Analysis) développé en interne par la société de gestion. Ce modèle s'articule autour de quatre piliers, détaillés ci-dessous (i) la responsabilité d'entreprise, (ii) la transition durable, (iii) les controverses et (iv) le dialogue et l'engagement avec les émetteurs.</p> <p>), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité envers les travailleurs et la société (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires,</p>

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<p>propriétaire repose sur l'expérience, les relations et l'expertise de la société de gestion. De plus amples informations sur l'outil propriétaire développé en interne par la société de gestion sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion (https://www.dnca-investments.com/fonds/dnca-invest-global-sport/parts/a-lu2595412391).</p> <p>), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité envers les travailleurs et la société (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc. Chaque aspect est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, qui sont au nombre de 25 environ. Cette analyse approfondie, combinant études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.</p> <p>En outre, la surveillance du niveau de controverse est prise en compte directement dans la responsabilité de l'entreprise et peut affecter la notation.</p>	<p>qualité des produits ou services vendus, etc. Chaque aspect est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, qui sont au nombre de 25 environ. Cette analyse approfondie, combinant études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.</p> <p>En outre, la surveillance du niveau de controverse est prise en compte directement dans la responsabilité de l'entreprise et peut affecter la notation.</p> <p>La société de gestion utilise une approche d'analyse ESG propriétaire avec la méthode "best in universe". Il peut y avoir un biais sectoriel. La recherche et les notations sont effectuées exclusivement en interne sur la base des informations communiquées par les entreprises et de notre dialogue permanent avec ces dernières.</p> <p>Le risque existe que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne remplissent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.</p> <p>Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière (quantitative

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<p>L'accent est mis sur les critères environnementaux (empreinte environnementale tout au long de la chaîne de production et du cycle de vie du produit, chaîne d'approvisionnement responsable, consommation d'énergie et d'eau, gestion des émissions de CO2 et de déchets), sur les critères sociaux (éthique et conditions de travail tout au long de la chaîne de production, traitement des employés - par exemple sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires - et qualité des produits ou services offerts), et sur les critères de gouvernance (structure du capital et protection des intérêts minoritaires, conseil d'administration et direction, rémunération de la direction, utilisation de la comptabilité et risque financier, éthique).</p> <p>Sur la base de ces évaluations, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont notés et font ensuite l'objet d'une moyenne unique. Toute entreprise classée en dessous de la moyenne n'est pas éligible au portefeuille.</p> <p>Le Compartiment procède à l'analyse extra-financière d'au moins 90 % de ses actifs nets et exclut de son univers d'investissement au moins 20 % des pires émetteurs d'actions, ce qui l'empêche d'investir dans ces émetteurs.</p> <p>Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants et procède au reporting de ces</p>	<p>et micro-économique) et extra-financière (qualitative) en deux étapes successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sélection des émetteurs selon l'approche financière décrite ci-dessus, - l'exclusion des émetteurs qui présentent un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures. Ce filtre extra-financier exclut un minimum de 30% des émetteurs sur la base de l'analyse extra-financière décrite précédemment. - Structuration du portefeuille avec une approche macroéconomique. - Construire le portefeuille en tenant compte des contraintes réglementaires et du processus d'investissement afin d'établir la sélection finale. <p>Le Compartiment est géré en tenant compte des principes de responsabilité d'entreprise et de développement durable conformément aux exigences du label ISR français, ce qui implique notamment de procéder à l'analyse extra-financière d'au moins 90% de l'actif des Compartiments et d'exclure de son univers d'investissement au moins 30% des plus mauvais émetteurs d'actions et donc de ne pas investir dans ces émetteurs. Le gestionnaire s'engage, dans son</p>

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<p>indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc. - Social : rémunération, inégalité des sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc. - Gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc. - Note de qualité ESG mondiale. <p>Le résultat de l'approche ISR sera contraignant pour la société de gestion.</p> <p>Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement est basé sur la sélection de l'univers d'investissement en combinant une approche financière (quantitative et micro-économique) et extra-financière (qualitative) en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sélection des émetteurs selon l'approche financière décrite ci-dessus, et - l'exclusion des émetteurs qui présentent un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures. Ce filtre extra-financier 	<p>modèle de notation , à pondérer chacun des trois domaines Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G) à hauteur de 20% minimum. Si, pour un émetteur, l'une de ces trois pondérations est inférieure à 20%, la Société de gestion devra le justifier sur la base de l'analyse de matérialité ayant conduit à cette pondération. Le Compartiment respecte également les exclusions imposées par le Label ISR français.</p> <p>Le résultat de l'approche ISR sera contraignant pour la société de gestion.</p> <p>Le Compartiment peut exceptionnellement, dans des conditions de marché extrêmes, utiliser des produits dérivés à des fins de couverture ou d'exposition aux risques liés aux actions et aux devises.</p> <p>De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont disponibles dans l'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 de la SFDR qui suit l'annexe du Compartiment et qui fait partie intégrante du présent Prospectus.</p>

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<p>exclut un minimum de 20% des émetteurs sur la base de l'analyse extra-financière décrite précédemment.</p> <p>De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont disponibles dans l'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 de la SFDR qui suit l'annexe du Compartiment et qui fait partie intégrante du présent Prospectus.</p> <p><i>Description des catégories d'actifs et de contrats financiers :</i></p> <p>Le Compartiment peut à tout moment être exposé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions et droits similaires ou attachés à la propriété de ces actions sans contrainte géographique : de 75% à 105% de son actif net ; - Actions à faible capitalisation, c'est-à-dire dont la capitalisation boursière totale est inférieure à 1 milliard d'euros ou l'équivalent dans toute autre devise : jusqu'à 20 % de ses actifs nets ; - Actions d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays émergents ou cotés dans des pays émergents : jusqu'à 50% de l'actif net (directement ou via un OPC) ; 	<p><i>Description des catégories d'actifs et de contrats financiers :</i></p> <p>Le Compartiment peut à tout moment investir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions sans contrainte géographique (y compris les marchés émergents) et de toutes tailles de capitalisation (y compris les petites et moyennes capitalisations) : de 75 % à 105 % de ses actifs nets (directement ou par l'intermédiaire d'OPCVM et/ou d'autres OPC) ; - titres à revenu fixe et instruments du marché monétaire d'émetteurs du secteur public ou privé ayant leur siège social dans les pays de la zone euro, en fonction des opportunités de marché, et bénéficiant au moment de l'achat d'une notation Standard & Poor's d'au moins A3 à court terme ou A- à long terme, ou considérés comme équivalents par la société de gestion sur la base de critères similaires, ou par le biais d'obligations et d'OPCVM monétaires : jusqu'à 15 % de ses actifs nets ; - dépôts : jusqu'à 25 % de ses actifs nets ; - d'autres instruments financiers (au sens de l'article 41 (2) a) de la Loi jusqu'à 10 % de ses actifs nets.

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<ul style="list-style-type: none"> - Titres à revenu fixe d'émetteurs ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou titres à revenu fixe émis ou garantis par un pays membre de l'OCDE avec une échéance inférieure à un an : jusqu'à 25 % de ses actifs nets ; - Instruments du marché monétaire ou dépôts si les conditions de marché sont défavorables avec une échéance inférieure à un an : de 0% à 25% de ses actifs nets ; - Autres instruments financiers (au sens de l'article 41 (2) a) de la Loi) jusqu'à 10 % de ses actifs nets. <p>Dans la limite de 20% de ses actifs nets, le Compartiment peut également investir dans des actions appelées " Actions A " émises par des sociétés ayant leur siège social en RPC, cotées en monnaie locale (Renminbi) et disponibles via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect Program ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect Program, ou via le RQFII/QFII et des Actions H (actions de sociétés cotées sur le marché de Hong Kong qui sont soit enregistrées à Hong Kong, soit enregistrées en RPC et dont la cotation à la Bourse de Hong Kong a été approuvée par le gouvernement chinois). L'exposition aux sociétés chinoises peut également être obtenue par le biais d'investissements dans des American Depositary Receipts (ADR) et des Global Depositary Receipts (GDR).</p>	<p>Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises autres que l'euro, en portant le risque de change à 105% maximum de ses actifs nets.</p> <p>L'exposition au risque de change sur les devises hors zone euro peut atteindre un maximum de 105% de l'actif net du Compartiment.</p> <p>Dans la limite de 20 % de ses actifs nets, le Compartiment peut également investir dans des actions appelées " Actions A " émises par des sociétés ayant leur siège social en RPC, cotées en monnaie locale (Renminbi) et disponibles via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect Program ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect Program, ou via le RQFII/QFII.</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres qualifiés de " distressed " ou de " in default " au moment de l'investissement. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être rétrogradés en cours de vie en dessous de la notation minimale autorisée seront cédés dès que possible en tenant compte de l'intérêt des actionnaires.</p> <p>La part des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou des fonds alternatifs réglementés ouverts aux investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et considérés comme d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi, y compris les ETF, ne doit pas dépasser 10 % de ses actifs nets.</p>

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<p>L'exposition au risque de change peut atteindre 105 % des actifs nets du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment peut uniquement investir dans des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire d'émetteurs du secteur public ou privé, en fonction des opportunités de marché, bénéficiant d'une notation Standard & Poor's de au moins A3 à court terme ou A- à long terme, ou considérés comme équivalents par la Société de gestion sur la base de critères similaires au moment de l'achat.</p> <p>Le Compartiment ne fondera pas uniquement ses décisions d'investissement et son évaluation des risques sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procédera également à sa propre analyse du crédit.</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres qualifiés de " distressed " ou de " in default " au moment de l'investissement. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être déclassés au cours de leur durée de vie seront cédés dès que possible en tenant compte de l'intérêt des actionnaires du Compartiment.</p> <p>La part des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou des fonds alternatifs réglementés ouverts aux investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et</p>	<p>Le Compartiment ne peut pas investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) ou des titres adossés à des actifs (ABS).</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. Toutefois, l'exposition à une devise autre que la devise de base peut être couverte par rapport à la devise de base afin de modérer les risques de change. Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés afin d'augmenter l'exposition au risque de change. Ces instruments peuvent inclure, sans s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps, des contrats de change à terme.</p> <p>Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés négociés en bourse ou de gré à gré, y compris, mais sans s'y limiter, des contrats à terme, des options et des options non complexes, à des fins de couverture, d'augmentation ou d'arbitrage de l'exposition aux actions.</p> <p>Le Compartiment peut également utiliser des swaps dans le but de couvrir ou d'augmenter l'exposition aux actions, l'exposition aux devises et l'exposition aux devises autres que la devise de base.</p> <p>Pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments financiers dérivés liés à des actions ou dans des instruments dérivés intégrés, ainsi que - mais sans s'y limiter - dans</p>

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<p>qualifiés d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi, y compris les ETF, ne doit pas dépasser 10 % de ses actifs nets.</p> <p>Le Compartiment ne peut pas investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) ou des titres adossés à des actifs (ABS).</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. Toutefois, l'exposition à une devise autre que la devise de base peut être couverte par rapport à la devise de base afin de modérer les risques de change. Ces instruments peuvent inclure, sans s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps, des contrats de change à terme.</p> <p>Dans la limite de 20 % de son actif net, le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés négociés en bourse ou de gré à gré, y compris, mais sans s'y limiter, des contrats à terme, des contrats à terme sur indice de marché, des options sur indice de marché et des options non complexes à des fins de couverture ou d'augmentation de l'exposition aux actions.</p> <p>Afin d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des actions ou des instruments financiers dérivés connexes (tels que des CFD ou des DPS), ainsi que dans des obligations convertibles, des warrants et des droits pouvant comporter des</p>	<p>des obligations convertibles, des obligations échangeables, des warrants, des certificats et des droits pouvant intégrer des instruments dérivés, dans le but de couvrir, d'accroître et d'arbitrer le risque lié aux actions.</p> <p>Le Compartiment peut détenir des dépôts.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des emprunts conformément à la clause VIII de la section " 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt " de la partie principale du Prospectus.</p>

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<p>dérivés, dans le but de couvrir ou d'accroître le risque lié aux actions et au change.</p> <p>Le Compartiment peut détenir à titre accessoire des dépôts bancaires conformément à la clause II de la section " 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt " de la partie principale du Prospectus.</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours à des emprunts conformément à la clause VIII de la section " 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt " de la partie principale du Prospectus.</p>	
Classification selon la SFDR	Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 de la SFDR	Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 de la SFDR
Statut en vertu du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'un cadre pour faciliter l'investissement durable.	Veillez-vous référer à l'annexe d'information précontractuelle du Fonds absorbé pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du Règlement (UE) 2020/852, qui peut être consultée dans le Prospectus.	Veillez-vous référer à l'annexe d'information précontractuelle du Fonds absorbant pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, ou au règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852, qui peuvent être consultés dans le Prospectus.

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
Indicateur synthétique de risque (ISR)	Catégorie 4	Catégorie 5
Label SRI français	NON	OUI
Profil de risque	<p>Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement supérieur à cinq (5) ans. Les risques auxquels l'investisseur est exposé via le Compartiment sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque lié aux actions ; - Risque de gestion discrétionnaire ; - Risque de liquidité ; - Risque lié aux petites et moyennes capitalisations ; - Risque de perte de capital ; - Risque de taux d'intérêt ; - Risque de change ; - Risque de crédit ; - Risque lié aux marchés émergents ; - Risque de concentration sectorielle et/ou géographique ; - Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés ainsi que dans des instruments intégrant des dérivés ; - Risque de contrepartie ; - Risque ESG ; - Risque lié aux obligations convertibles/échangeables ; - Risque lié à Stock Connect ; - Risque lié à la durabilité. 	<p>Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement supérieur à cinq (5) ans. Les risques auxquels l'investisseur est exposé via le Compartiment sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque lié aux actions ; - Risque de gestion discrétionnaire ; - Risque de liquidité ; - Risque lié aux petites et moyennes capitalisations ; - Risque de perte de capital ; - Risque de taux d'intérêt ; - Risque de change ; - Risque de crédit ; - Risque lié aux marchés émergents ; - Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés ainsi que dans des instruments intégrant des dérivés ; - Risque de contrepartie ; - Risque ESG ; - Risque lié aux obligations convertibles/échangeables ; - Risque lié à Stock Connect ; - Risque lié à la durabilité.

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
Profil de l'investisseur type	Tous les investisseurs, en particulier les investisseurs qui recherchent une exposition aux actions mondiales et plus particulièrement une approche thématique sur la vie sportive et le sport professionnel, et qui sont intéressés par un investissement dans un fonds socialement responsable. Les investisseurs peuvent également se permettre de mettre de côté un capital pour une longue période (5 ans), accepter des pertes en capital temporaires et/ou potentielles et tolérer la volatilité.	Tous les investisseurs, en particulier ceux qui recherchent une exposition aux marchés d'actions internationaux avec une approche ESG. Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés à tous les risques énoncés dans le profil de risque du Compartiment.
Catégorie de fonds	Fonds d'actions internationales	Fonds d'actions internationales
Devise du fonds	EUR	EUR
Date de lancement	1er décembre 2023	28 mai 2021
Heure limite de négociation et périodes de règlement pour les souscriptions et les rachats	<p>Les ordres doivent parvenir à la société de gestion avant 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation pour être exécutés ce jour-là.</p> <p>Les délais de règlement pour la souscription et le rachat sont de trois jours ouvrables suivant un jour de négociation.</p>	<p>Les ordres doivent parvenir à la société de gestion avant 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation pour être exécutés ce jour-là.</p> <p>Les délais de règlement pour la souscription et le rachat sont de trois jours ouvrables suivant un jour de négociation.</p>
Méthode de gestion des risques	Engagement	Engagement

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
abonnement	Pour toutes les classes : jusqu'à 2,00 % du montant total de l'abonnement.	Pour toutes les classes : jusqu'à 2,00 % du montant total de l'abonnement.
Commissions de gestion par classe d'actions	<p>I EUR : jusqu'à 1,00 % par an ID EUR : jusqu'à 1,00 % par an SI EUR : jusqu'à 0,80 % par an A EUR : jusqu'à 1,70 % par an N EUR : jusqu'à 1,10 % par an Q EUR : jusqu'à 0,20 % par an</p>	<p>I EUR : jusqu'à 1,00 % par an ID EUR : jusqu'à 1,00 % par an SI USD : Jusqu'à 0,80 % par an A EUR : jusqu'à 1,70 % par an N EUR : jusqu'à 1,10 % par an Q EUR : jusqu'à 0,20 % par an H-I USD : Jusqu'à 1,00 % par an WI EUR : jusqu'à 1,30 % par an N2 EUR : jusqu'à 1,10 % par an A2 EUR : jusqu'à 1,70 % par an ND2 EUR : jusqu'à 1,10 % par an AD2 EUR : jusqu'à 1,70 % par an</p>
Commissions de performance	<p>I EUR, ID EUR, SI EUR, A EUR et N EUR :</p> <p>20 % de la performance positive nette de tous frais au-dessus du MSCI All Countries World Net Return</p>	<p>I EUR, ID EUR, SI EUR, H-I USD, A EUR et N EUR</p> <p>20% de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice MSCI ACWI IMI Digital Economy Net USD avec High Water Mark</p> <p>Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une commission de performance a été payée ou, à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Catégories d'actions non lancées.</p>

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	Q EUR : N/A	WI EUR, N2 EUR, ND2 EUR, A2 EUR, AD2 EUR et Q EUR : N/A
Cartographie des classes d'actions existantes et nouvelles	Classe d'actions existante détenue	Nouvelle classe d'actions à détenir
	I EUR (LU2595411823)	I EUR (LU2194926346)
	ID EUR (LU2595412128)	ID EUR (LU2194926429)
	SI EUR (LU2595412045)	SI (LU2217652499)
	A EUR (LU2595412391)	A EUR (LU2194926775)
	N EUR (LU2595412474)	N EUR (LU2194926858)
	Q EUR (LU2595412557)	Q EUR (LU2343999939)